



Appel du congrès de la CGT Educ'action Réuni à St Jean de Monts le 23 mai 2008

Le premier degré subit les mêmes attaques que l'ensemble du service public. Le service public d'éducation nécessite un projet et un budget ambitieux qui rendent possible la réussite de tous et l'épanouissement de chacun.

Des créations de postes en nombre suffisant et l'augmentation des postes au concours permettraient de faire face à la hausse démographique dans le premier degré, d'éviter les classes surchargées et le non remplacement des enseignants absents.

Cela permettrait la scolarisation dès 2 ans pour les parents qui le souhaitent dans des conditions optimales. Le rôle prépondérant de l'école maternelle n'est plus à démontrer dans la scolarité des élèves.

Des nouveaux programmes rétrogrades ont été imposés. Ils mécanisent les apprentissages, empilent les savoirs, séparent contenus et démarches. Ils rendent caduque l'organisation par cycles.

Ils relèguent les disciplines culturelles, scientifiques et humanistes et pénalisent à nouveau les enfants ne disposant pas du seul modèle culturel valorisé par l'institution.

Ils sont porteurs d'apprentissages à la soumission.

Les stages de remise à niveau pendant les vacances et les heures de soutien hors temps scolaire au sein de l'école, stigmatisent les élèves en difficulté et leurs familles. Ils vont à l'encontre du rythme des enfants.

Loin de réduire les difficultés scolaires, ces nouvelles organisations vont les accentuer voire en provoquer. Elles remettent en cause la pérennité des RASED, dispositif à même de traiter la difficulté pendant le temps scolaire.

Ce n'est pas d'autre part la réponse à une revalorisation salariale pour les personnels.

Les 108 heures dégagées par la suppression du samedi matin telles que le prévoit le projet Darcos aggravent le processus d'annualisation que la CGT combat et dégradent encore plus les conditions de travail et de formation des enseignants.

Les faibles moyens pour l'accompagnement individuel des élèves handicapés, le nombre d'enseignants référents, de classes spécialisées, CLIS et UPI, restent en deçà des attentes des professionnels et des familles.

Dans le même temps le nombre d'établissements spécialisés diminue.

La prise en charge des primo arrivants et des enfants du voyage est dans la même logique.

La nouvelle organisation de l'école en EPEP, établissement territorialisé regroupant plusieurs écoles avec une gestion majoritaire des élus territoriaux, aggravera sous la direction d'un chef d'établissement les inégalités de traitement des élèves sur le territoire.

Les sanctions financières contre les directeurs d'école n'ont fait qu'amplifier le problème de la direction.

La mise en place du fichier base élèves ou de tout autre fichier informatisé partagé est une dérive sécuritaire grave de l'état. Réalisés à l'insu des parents, les questionnaires élèves CM2 vie privée, familiale et psychologique associés aux tests de mesure des acquisitions en maîtrise de la langue sont contestables, dangereux et sans pertinence pédagogique.

Les familles, les élèves sont insidieusement instrumentalisés par l'état pour ses besoins de fichage méthodique et de contrôle généralisé des populations.

Nous nous devons de combattre l'obsession sécuritaire.

Le projet de loi sur le service minimum d'accueil n'est certainement pas la réponse attendue aux revendications des personnels et est un leurre pour les familles.

*La CGT Educ'action revendique la justice sociale,
la démocratie, les moyens de la réussite pour tous.*

C'est pour cela que nous demandons le retrait de toutes ces réformes et exigeons :

- l'augmentation du nombre de postes d'enseignants, dont des enseignants surnuméraires
- la revalorisation salariale,
- la réduction du temps de travail,
- la diminution du nombre d'élèves par classe,
- le maintien et le développement des RASED,
- des emplois statutaires pour la scolarisation des enfants en situation de handicap,
- transformation des contrats précaires en emplois statutaires,
- le retrait pur et simple de base élève et de tout fichier informatisé partagé
- une formation initiale et suffisante de qualité,
- le respect du droit de grève, remis en cause par le projet de loi sur le service minimum d'accueil,
- les moyens nécessaires, pour que les familles qui le souhaitent , puissent scolariser leurs enfants dès l'âge de 2 ans à l'école maternelle.



Motion 1er degré
congrès

Je souhaite :

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

prendre contact

me syndiquer

Nom (Mme, Melle, M.)..... Prénom

Adresse personnelle

Code postal Ville.....

Tél..... e-mail..... Corps

Ecole.....

Code postal Ville.....